



## 16ème legislature

<b>Question N° :</b> <b>17638</b>	De <b>M. Max Mathiasin</b> ( Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Guadeloupe )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> >Prise en charge de l'uniforme scolaire en Guadeloupe	<b>Analyse</b> > Prise en charge de l'uniforme scolaire en Guadeloupe.
Question publiée au JO le : <b>07/05/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Max Mathiasin attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la prise en charge de l'uniforme dans les écoles de Guadeloupe, à l'heure où va entrer en vigueur l'expérimentation d'une « tenue vestimentaire commune » dans une centaine d'établissements volontaires de France hexagonale. D'un montant d'environ 200 euros, la tenue unique sera financée par l'État et les collectivités territoriales dans les écoles, collèges et lycées volontaires de l'Hexagone à la rentrée 2024. Si besoin, le trousseau des élèves sera complété en cours d'année afin de s'adapter à la croissance des élèves et de remédier à la perte ou à la dégradation involontaire de l'un des vêtements. Dans un souci d'égalité, il lui demande si en Guadeloupe, où l'uniforme est de rigueur déjà depuis plusieurs dizaines d'années, une prise en charge par l'État est envisagée.